

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT**

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.		
Numéro de délibération : 2026-38	Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)	
Date de la convocation : 24/04/2026		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Sylvie NIEDERER, conseillère municipale		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PÉARON		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
Corinne RENARD FAVRON		
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
Angélique COUSIN		
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
Frédéric WEINLING		
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
Ismaël DELERAY		
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Madame le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'elle a reçu de l'assemblée municipale en date du 20 mars 2026. Elles concernent :

12	Contrat de mise à disposition d'œuvres originales d'un artiste à une structure exposante – Emmanuelle HOUDART
13	Renonciation au DPU- Parcelle AN 283 d'une superficie de 551 m ² au 7 rue des Rouliers
14	Attribution du marché public : Prestation de traiteur dans le cadre du salon du livre jeunesse 2026– PS2026/01
15	Renouvellement de la concession 602
16	Convention de partenariat avec l'Espace culturel Leclerc « Porte Côté de Blois
17	Convention de partenariat avec l'Espace culturel Leclerc « Porte Côté de Blois – Annule et remplace décision n°16-2026
18	Modification en cours d'exécution n°4 au lot 3 Menuiseries extérieures – serrurerie » - Locaux associatifs
19	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'agence Tandem Production
20	Renonciation au DPU – parcelles AD 374 et AD 375 d'une superficie de 9 653m ² au 3 route de Chambord
21	Renonciation au DPU – parcelle AM 455 d'une superficie de 885m ² au 4Ter rue des Charmilles
22	Renonciation au DPU – parcelles AH 253 de 419m ² et AH 254 en 1/3 indivision de 454m ² à Impasse de la Forêt
23	Renonciation au DPU – parcelle AI 1096 d'une superficie de 284m ² au 6B rue de la Frelonnette
24	Renonciation au DPU – parcelles AI 1151, AI 1155, AI 1164, AI 1173 et AI 1176 de 155m ² au 16 rue des Bleuets et La Poissonnière
25	Modification en cours d'exécution n°1 au marché « Contrôleur technique pour la réalisation de locaux associatifs »
26	Contrat de cession du spectacle « Le livre aux surprises » avec l'association Les pêcheurs
27	Vente de la concession n°996
28	Renonciation au DPU – parcelle AE 10 d'une superficie de 584m ² au 4 impasse de l'Orangerie
29	Renonciation au DPU – parcelle AM 278 d'une superficie de 720 m ² au 33 rue des Mésanges
30	Renonciation au DPU – parcelle AK 372 d'une superficie de 81m ² au 2A rue des Acacias
31	Modification en cours d'exécution n°4 au lot 5 « Menuiseries intérieures » Locaux associatifs
32	Modification en cours d'exécution n°2 au lot 12 « Espaces verts » Locaux associatifs
33	Modification en cours d'exécution n°2 au lot 11 « VRD » Locaux associatifs
34	Modification en cours d'exécution n°3 au lot 9 « Electricité » Locaux associatifs
35	Renonciation au DPU – parcelle AM 287 d'une superficie de 613m ² au 23 rue des Mésanges
36	Renonciation au DPU – parcelle AE 310 d'une superficie de 1 127m ² au 12 rue du Parc
37	Renouvellement de la concession n°718

Messieurs les conseillers ont donné leur avis en séance publique.
Messaie de réception en préfecture
041-214102121-20260504-DEL2026-38-DE
Date de dépôt en préfecture : 04/05/2026

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 30/04/2026

La secrétaire de séance

Sylvie NIEDERER

S Niederer

**Madame le maire,
Isabelle JALLAIS GUILLET**



Isabelle JALLAIS GUILLET